



ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des ressources humaines Division des personnels d'Encadrement, IATSS

Direction des ressources humaines
Division des personnels d'Encadrement, IATSS
Affaire suivie par : Soline BLONDEEL
Tél : 04 73 99 31 32
Mél : soline.blondeel@ac-clermont.fr

Clermont-Ferrand, le 6 septembre 2021

3 avenue Vercingétorix
63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant droits et dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;

ARRETE

Article unique :

Les personnels ATRF dont les noms suivent, sont proposés à l'inscription au Tableau d'Avancement ATRF P2 au titre de l'année 2021 :

RANG	NOM - PRENOM	GRADE	AFFECTATION ACTUELLE
N°1	Mme ALARD Patricia	ATRF	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
N°2	Mme BARLAND Florence	ATRF	IUT UCA
N°3	M. DELCROS Jean-Michel	ATRF	DSDEN DU CANTAL
N°4	M. ESTEL Laurent	ATRF	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
N°5	M. MORIN Alexandre	ATRF	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
N°6	M. ROJOT Daniel	ATRF	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
N°7	M. SALAZARD Julien	ATRF	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE



Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie,

Tanguy CAVÉ